



TROPHEE FEMININ DES CLUBS GOLF LOUIS-ROUYER-GUILLET SAINTES SAMEDI 10 Septembre 2022 Règlement de l'Épreuve



*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.*

I – Conditions de Participation

Cette épreuve est ouverte aux joueuses amateurs des clubs de la Ligue Nouvelle Aquitaine. La licence de la FFGolf est obligatoire et le certificat médical doit être à jour, faute de quoi la participation ne sera pas possible.

II – Forme de Jeu

- ❖ 18 trous Stableford, 2 séries
- ❖ Classement individuel par série et un classement par club
- ❖ 1ère série: index inférieur à 18.5 repères bleus stableford brut
- ❖ 2ème série: index supérieur à 18.4 repères rouges stableford net
- ❖ L'index retenu est celui de la date de clôture des inscriptions
- ❖ Les joueuses dont l'index est supérieur à 36 auront un index ramené à 36

III – Classements et Remise de Prix

- ♦ Un classement *individuel* par série. Les 3 premières de chaque série recevront un souvenir.
- ♦ Un classement *par club* sera établi. Les 2 meilleurs scores brut (de la 1^{ère} série) et les 3 meilleures scores net (de la 2^{ème} série) sont pris en compte et cumulés.
- ♦ Départage pour la première place :
Classement individuel : en cas d'égalité pour la 1^{ère} place individuel dans chaque série, le départage se fera par le classement RMS.
Classement par club : en cas d'égalité pour la 1^{ère} place par club, le départage se fera en comparant le cumul des 4 meilleures scores net (2^{ème} série). Si l'égalité existe toujours, voir l'Extrait du Vade-mecum page 41.
- ♦ *Le trophée de l'épreuve sera remis au Club terminant deuxième, à sa charge d'organiser l'épreuve en 2023.*

IV – Engagements

- **Inscriptions en ligne sur le site de l'AS du Golf de Saintonge : as-golfdesaintonge.com Trophée Féminin des Clubs à partir du 8 août 2022**
- **Clôture des inscriptions** lundi 5 septembre 2022 à 18h00.
- **La liste des départs** sera publiée le 09 septembre au Club House et sur le site de l'AS du Golf de Saintonge.
- **Droits d'engagement** : 8€ droits de jeu et 33€ greenfee pour les joueuses non abonnées Golf de Saintes.

V – Comité de l'Épreuve

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement pour assurer le bon déroulement de l'épreuve et de limiter le nombre de participantes par club si nécessaire.

VI – Droit à l'Image

Toute participante accorde aux organisateurs le droit de photographier ou de filmer sa participation à l'évènement à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement

Contact Association: golfdesaintonge@gmail.com